

Jean-Baptiste Hertel de Rouville, alla prendre Haverhill, sur la rivière Connecticut, dans le New-Hampshire, et fit plusieurs prisonniers. (1)

Cette année 1708, Jean-Baptiste de Saint-Ours, sieur d'Eschailons, chef de la branche aînée de la famille Saint-Ours et seigneur de Saint-Jean d'Eschailons, fut placé à la tête de cent hommes, tant soldats que Canadiens, et de soixante Sauvages, avec Hertel de Rouville et Boucher de Laperrière comme seconds. Saint-Ours et Hertel, conduisant les blancs de leur troupes et les Abénakis et les Nipissiriniens, prirent la route de la rivière Saint-François. Laperrière, avec les Iroquois du saut Saint-Louis et les Sauvages de la Montagne de Montréal, se dirigea vers le lac Champlain. Les deux partis devaient se joindre à un certain lac, sur le territoire des Anglais. (2)

Ces expéditions militaires nous ont empêché de suivre certains petits faits que se rattachent directement aux annales de Saint-François-du-Lac. Reprenons-en le récit.

Jacques Julien, tué par les Iroquois en 1689, avait laissé à sa veuve, Anne Labrecque, et à son fils Jacques Julien, une terre située dans la seigneurie de Saint-François, de trois arpents de front, avec la profondeur jusqu'au chenal Tardif. Gilles ou Gilbert Laurent dit Saint-Laurent avait épousé la veuve Julien, vers 1693. Le 11 octobre 1702, Saint-Laurent, sa femme et le jeune Julien vendent cette terre à madame veuve Jean Crevier, seigneuresse, pour la somme de deux cent cinquante francs, par devant Daniel Normandin, notaire résidant à Champlain, et comme le jeune Labrecque pouvait inquiéter l'acquéreur en la jouissance de cette terre, à cause du douaire constitué par le défunt Julien en faveur de sa veuve et de son fils par son contrat de mariage, on transporte le douaire sur deux concessions que possèdent Saint-Laurent et sa femme dans la seigneurie du Petit Chenal, joignant l'une des concessions, d'un bout à la terre du sieur Claude Pinard en montant, et en descendant joignant une terre non concédée, tenant d'un bout au dit Petit Chenal et d'autre bout à la baie de Saint-François; et l'autre concession joignant d'un côté à Etienne Vanasse, et d'autre côté d'un bout à la dite baie, et d'autre bout au dit Petit Chenal. (3) Cet acte de vente fut ratifié le 27 juin 1704, à Saint-François, par devant le même notaire, parce que, si je ne me trompe, Jacques Julien venait d'atteindre sa majorité. Il est dit que Saint-Laurent et sa femme demeuraient à Saint-François à cette dernière date. Les témoins sont "Jean Marchand" (il signe) et Guillaume Cartier (ne sait

(1) Documents publiés à Québec, II. 503. Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France* II. 325-27.

(2) L'abbé Daniel : *Grandes Familles*, page 345.

(3) Voir la carte cadastrale de Gédéon de Catalogne.